

## PROCÈS-VERBAL

**Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 15 mai 2017, à 18 h 30.**

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Corbeil

Mesdames les conseillères Johanne Delage, Annie Pelletier, Sylvie Adam et Nicole Dion Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Sylvain Savoie, Bernard Barré, André Beauregard, Jacques Denis, Alain Leclerc et David Bousquet

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général et M<sup>e</sup> Hélène Beauchesne, directrice des Services juridiques et greffière

### **Période de questions**

---

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Monsieur Jean-Marie Pelletier, président de Expression et de la Table de concertation du complexe culturel maskoutain dépose 500 lettres d'appui au projet de complexe culturel maskoutain et demande la réalisation des deux études prévues au plan triennal d'immobilisations.

### **Période d'information**

---

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

### **Résolution 17-253**

---

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Annie Pelletier  
Appuyé par Jacques Denis

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 17-254**

---

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017**

Il est proposé par Annie Pelletier  
Appuyé par Johanne Delage

Et résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 et en autorise la signature par les personnes désignées à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**



## Résolution 17-255

---

### Prix reconnaissance maskoutaine 2017 – Nominations

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe souhaite reconnaître la contribution de plusieurs citoyens et organisme par la remise des Prix reconnaissance maskoutaine;

Il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que, dans le cadre des Prix reconnaissance maskoutaine 2017, le Conseil rende hommage aux bénévoles suivants :

- 1) Dans la catégorie "Citoyens" :
  - Madame Denise Lussier, du district Sainte-Rosalie
  - Monsieur Martin Goyette, du district Yamaska
  - Madame Nadine Plante, du district Saint-Joseph
  - Madame Pierrette Brière, du district La Providence
  - Monsieur Jean-Pierre Boileau et madame Linda Proulx, du district Douville
  - Monsieur Pierre Bernard, du district Saint-Thomas-d'Aquin
  - Madame Julie Morissette, du district Saint-Sacrement
  - Monsieur Louis Lévesque, du district Bois-Joli
  - Monsieur André Cournoyer, du district Sacré-Coeur
  - Madame Réjeanne Lacoste, du district Cascades
  - Madame Nancy Greenland, du district Hertel-Notre-Dame
- 2) Dans la catégorie "Organisme sans but lucratif" :
  - Le Club des marcheurs
- 3) Dans la catégorie "Employé municipal" :
  - Madame Myriam Nichols, technicienne à la paie au Service des finances.

Ces personnes et cet organisme seront honorés au Centre des arts Juliette-Lassonde le 1<sup>er</sup> juin 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

## Résolution 17-256

---

### Jeunes en santé – Financement – Appui de la Ville

CONSIDÉRANT que 25 % des adolescents québécois sont en surplus de poids;

CONSIDÉRANT qu'à peine plus de quatre adolescents québécois sur dix atteignent le niveau recommandé d'au moins une heure par jour d'activité physique;

CONSIDÉRANT que 20 % des jeunes ne consomment pas suffisamment de fruits et de légumes;

CONSIDÉRANT que près de 50 % du budget du gouvernement du Québec est attribué au ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT l'importance de prévenir les maladies en faisant la promotion de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie ne sera pas renouvelé en 2017 et qu'une foule de projets régionaux financés auparavant par ce fonds seront abandonnés, faute d'engagement financier du gouvernement du Québec;



CONSIDÉRANT que Jeunes en santé éduque les jeunes des MRC d'Acton et des Maskoutains depuis 2004 à l'importance d'adopter un mode de vie sain et actif, et qu'il a développé une expertise et une crédibilité dans son milieu;

CONSIDÉRANT que Jeunes en santé effectue plusieurs activités et soutient les municipalités des territoires des MRC d'Acton et des Maskoutains dans la promotion des saines habitudes de vie et de vie active;

CONSIDÉRANT que, faute de fonds, l'organisme Jeunes en santé se verra dans l'obligation de fermer ses portes, causant ainsi une grande perte de services pour plus de 6 000 enfants des MRC d'Acton et des Maskoutains, notamment en psychomotricité et alimentation;

CONSIDÉRANT que cet organisme est un acteur clé dans la mobilisation des différents acteurs locaux pour promouvoir les saines habitudes de vie et de la vie active;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Delage  
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil appuie l'organisme Jeunes en santé dans ses démarches pour obtenir le renouvellement de l'aide financière octroyée par le gouvernement du Québec.

De plus, le Conseil souligne au gouvernement du Québec l'importance de tels organismes sur le territoire québécois, pour mobiliser les acteurs du milieu et concerter les actions de ces derniers dans la promotion des saines habitudes de vie.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-257**

---

##### **Projet de loi C-203 – Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême – Appui de la Ville**

CONSIDÉRANT le projet de loi C-203 actuellement sous étude par le parlement du Canada dont l'objet est d'exiger la compréhension des deux langues officielles pour la nomination des juges à la Cour suprême pour ainsi assurer l'égalité d'accès à la justice pour tous les Canadiens et Canadiennes;

CONSIDÉRANT la demande de soutien adressée par monsieur François Choquette, député de Drummond;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Savoie  
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que le Conseil appuie le dépôt et la présentation pour adoption du projet de loi C-203 visant à ce que les juges de la Cour suprême soient choisis parmi des personnes qui comprennent le français et l'anglais sans l'aide d'un interprète.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-258**

---

##### **Office municipal d'habitation de Saint-Hyacinthe – États financiers 2016 – Approbation**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la trésorière adjointe et chef de la Division de la comptabilité en date du 28 avril 2017;

Il est proposé par David Bousquet  
Appuyé par Sylvain Savoie



Et résolu que le Conseil approuve les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Hyacinthe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016, tel que préparé par la firme FBL S.E.N.C.R.L. en date du 3 avril 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-259**

---

##### **Pièces électriques – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de pièces électriques;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 11 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Leclerc  
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil octroie à Guillevin International Cie, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de pièces électriques, pour les besoins opérationnels du magasin municipal.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 48 437,37 \$, taxes incluses, pour la première année, jusqu'au 14 mai 2018.

La Ville se réserve le droit d'exercer l'option pour la deuxième année pour un même coût estimé à 48 437,37 \$, taxes incluses, soit du 15 mai 2018 au 14 mai 2019.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Guillevin International Cie.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-260**

---

##### **Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe – Image de marque – Modification de la convention de partenariat**

CONSIDÉRANT la convention de partenariat intervenue le 8 juillet 2014, entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe (anciennement la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains), relativement à l'image de marque de la grande région de Saint-Hyacinthe, terre d'innovation;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des finances en date du 5 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des changements à la convention intervenue le 8 juillet 2014 relativement à la récupération de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté  
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil approuve le projet de modification à la convention intervenue le 8 juillet 2014, entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe (anciennement la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains), tel que soumis.



Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer l'entente de modification à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution 17-261**

---

**Approbation des comptes**

Il est proposé par Annie Pelletier  
Appuyé par Alain Leclerc

Et résolu que le Conseil approuve la liste de comptes pour la période du 28 avril 2017 au 11 mai 2017 comme suit :

1) Fonds d'administration	1 877 808,79 \$
2) Fonds des dépenses en immobilisations	598 999,86 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>2 476 808,65 \$</b>

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise par le trésorier de la Ville, ce dernier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution 17-262**

---

**Réfection de pavage, trottoirs et bordures 2017 et construction de tronçons de pistes cyclables – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux de réfection de pavage, trottoirs et bordures (RPTB) et de la construction de tronçons de pistes cyclables sur diverses rues en 2017;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 11 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard  
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil octroie à Pavages Maska inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de pavage, trottoirs et bordures (RPTB) et de la construction de tronçons de pistes cyclables sur diverses rues en 2017, en diminuant toutefois les quantités estimées pour les travaux de la rue Cartier (entre Choquette et l'extrémité ouest), telles qu'apparaissant au bordereau corrigé en date du 11 mai 2017 pour un montant révisé de 1 110 074,11 \$, avant taxes.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 2 942 567,41 \$, taxes incluses.

Pour donner application à la présente résolution, le Conseil décrète un emprunt au fonds de roulement de 2 686 960 \$, somme remboursable sur une période de dix ans, à compter de 2018.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Pavages Maska inc.



Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-263**

---

##### **Réfection de pavage, trottoirs et bordures 2017 et construction de tronçons de pistes cyclables – Mandat à laboratoire**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le conseiller technique aux infrastructures en date du 11 avril 2017;

Il est proposé par Jacques Denis  
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil mandate les Laboratoires de la Montérégie inc. pour la réalisation du contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de pavage, trottoirs et bordures (RPTB) pour l'année 2017.

Les honoraires dudit laboratoire pour ce mandat sont estimés à un montant maximum de 22 243,06 \$, taxes incluses, selon l'offre de services soumise en date du 10 avril 2017.

Pour donner application à la présente résolution, le Conseil décrète un emprunt au fonds de roulement de 20 310 \$, somme remboursable sur une période de dix ans, à compter de 2018.

Le directeur du Service du génie est autorisé à signer la convention pour services professionnels avec les Laboratoires de la Montérégie inc. pour donner application au présent mandat.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-264**

---

##### **Renouvellement des services municipaux – Rue Papineau, entre Laframboise et Sainte-Anne – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour le renouvellement des services municipaux sur la rue Papineau, entre le boulevard Laframboise et l'avenue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 4 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion Audette  
Appuyé par Jacques Denis

Et résolu que le Conseil octroie à Excavation Mc.B.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le renouvellement des services municipaux sur la rue Papineau, entre le boulevard Laframboise et l'avenue Sainte-Anne.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 603 337,46 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Excavation Mc.B.M. inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**



### **Résolution 17-265**

---

#### **Löle White Tour – Yoga International 2<sup>e</sup> édition – Fermeture de rues**

Il est proposé par Sylvie Adam  
Appuyé par Johanne Delage

Et résolu que, dans le cadre de l'événement « Löle White Tour – Yoga International 2<sup>e</sup> édition » qui doit se tenir le samedi 26 août 2017 au parc Casimir-Dessaulles, le Conseil autorise la fermeture des rues suivantes :

- 1) Du samedi 26 août 2017 à 6 heures au dimanche 27 août 2017 à 11 heures :
  - La rue Girouard Ouest, entre les avenues du Palais et de l'Hôtel-de-Ville;
- 2) Le samedi 26 août 2017 de 6 heures à 23 heures :
  - L'avenue de l'Hôtel-de-Ville, entre les rues Dessaulles et Girouard Ouest;
  - L'avenue du Palais, entre les rues Dessaulles et Girouard Ouest;

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 17-266**

---

#### **La course des rêves – Fermeture de rues**

Il est proposé par Johanne Delage  
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que, dans le cadre de l'événement « La course des rêves », collecte de fonds pour l'organisme Jeunes en santé, qui doit se tenir le samedi 3 juin 2017 dans le secteur Saint-Joseph, le Conseil autorise la fermeture des rues suivantes, de 7 heures à 11 heures :

- 1) La rue Desranleau Est, entre les avenues Marchesseault et Bourque;
- 2) L'avenue Bourque, entre les rues Desranleau Est et Cayouette;
- 3) La rue Cayouette, entre les avenues Bousquet et Lussier;
- 4) L'avenue Lussier, entre les rues Cayouette et Desranleau Est.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 17-267**

---

#### **Centre multisports C.-A.-Gauvin – Concession de machines distributrices – Bail**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la coordonnatrice aux espaces récréatifs en date du 3 mai 2017;

Il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil approuve le bail à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la compagnie 9051-4308 Québec inc., relativement à la concession de machines distributrices au Centre multisports C.-A.-Gauvin, pour une durée de sept mois, soit du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2017, tel que soumis.



Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer le bail à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-268**

---

#### **Route 116 – Lien cyclable entre Saint-Hyacinthe et Mont-Saint-Hilaire – Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

CONSIDÉRANT que dans sa première politique sur le vélo adoptée en 1995, le ministère des Transports du Québec entendait prendre en considération les besoins des cyclistes en permettant, notamment, l'asphaltage d'une partie des accotements de certains tronçons de routes du réseau supérieur, afin de rendre possible la réalisation d'itinéraires cyclables régionaux;

CONSIDÉRANT que dans la deuxième version de sa politique adoptée en 2008, le ministère des Transports du Québec s'engageait à favoriser la complémentarité entre la Route verte, les réseaux régionaux de cyclotourisme et les réseaux locaux de voirie cyclable urbaine et à favoriser la consolidation du réseau de la Route verte et des réseaux régionaux, afin de promouvoir le cyclotourisme dans les toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que les objets de ces politiques sont essentiellement liés à la sécurité et aux aménagements pour les cyclistes, dans le but de favoriser l'utilisation du vélo comme mode de transport et ce, dans un contexte de mise en valeur des déplacements actifs, des saines habitudes de vie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement économique, touristique et durable à des régions.

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal prévoit l'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre reliant Oka à Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT que dès 2017, ce sentier cyclable d'une longueur de 144 km permettra un accès privilégié vers la métropole et le réseau de la Route verte;

CONSIDÉRANT que la Grande région de Saint-Hyacinthe représente un bassin de population de 86 927 habitants et compte de nombreux adeptes du cyclisme;

CONSIDÉRANT que la MRC de la Vallée-du-Richelieu représente un bassin de population de 124 242 habitants et compte également de nombreux adeptes du cyclisme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe demeure le seul grand centre urbain du Québec n'étant pas relié à l'un des réseaux cyclables de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que la route 116, entre Saint-Hyacinthe et Mont-Saint-Hilaire, représente un lien direct pour les cyclistes entre ces deux villes;

CONSIDÉRANT que le mauvais état des accotements et la largeur insuffisante, à plusieurs endroits de la route 116 sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe, représentent un danger pour les cyclistes;

CONSIDÉRANT le fort débit véhiculaire et la vitesse fixée à 90 km/h (hors du périmètre urbain) sur une partie de ce tronçon;

CONSIDÉRANT que l'absence complète d'accotements asphaltés sur la route 116 se limite à une courte section située entre le chemin Benoît et la rue Boisée, sur le territoire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;





CONSIDÉRANT la volonté des municipalités de la MRC des Maskoutains et de la MRC de la Vallée-du-Richelieu de collaborer au développement du cyclotourisme;

CONSIDÉRANT qu'un aménagement cyclable sécuritaire avec des accotements pavés à l'intention des cyclistes sur la route 116 permettrait la création d'un lien régional entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, de même qu'un lien régional avec le Réseau métropolitain et la Route verte faisant en sorte de rattacher enfin Saint-Hyacinthe à l'un des grands réseaux cyclables de la Montérégie;

CONSIDÉRANT de plus qu'un aménagement cyclable sécuritaire de la route 116 permettrait d'offrir un circuit cyclable exceptionnel autour du mont Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Denis  
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec ce qui suit :

- 1) de procéder à l'aménagement des accotements asphaltés à l'intention des cyclistes sur la route 116, à partir du boulevard Casavant Ouest, jusqu'à la limite du territoire vers la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
- 2) de procéder à l'asphaltage des accotements de la route 116 entre le chemin Benoît et la rue Boisée, sur le territoire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

De plus, le Conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réaliser les aménagements nécessaires, afin d'augmenter la sécurité des cyclistes à l'intersection de la route 116 et du chemin de la Grande Allée sur le territoire de Mont-Saint-Hilaire.

Copie de la présente résolution sera transmise au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard, à madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe, à monsieur Simon Jolin-Barette, député de Borduas, à madame Francine Morin, préfet de la MRC des Maskoutains, à monsieur Gilles Plante, préfet de la MRC de la Vallée-du-Richelieu, ainsi qu'à monsieur Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-269**

---

#### **Développement culturel – Entente avec le ministère de la Culture et des Communications – Accord de principe**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par l'agente de développement à la culture en date du 3 mai 2017;

Il est proposé par David Bousquet  
Appuyé par Johanne Delage

Et résolu que le Conseil donne son accord de principe à une nouvelle entente de développement culturel triennale à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et le ministère de la Culture et des Communications, pour les années 2018, 2019 et 2020, d'une valeur totale de 160 000 \$ (80 000 \$ part de la Ville et 80 000 \$ part du MCCQ).

Le Conseil confirme l'engagement de la Ville de Saint-Hyacinthe à contribuer pour une valeur de 50 % des coûts admissibles des projets soumis.

De plus, monsieur Michel Robidoux, directeur du Service des loisirs et madame Jacinthe Ducas, agente de développement à la culture, sont autorisés à négocier une entente de développement culturel triennale et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.



Dès à présent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer l'entente triennale à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-270**

---

##### **Programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains – Piste cyclable rue Sicotte – Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

Il est proposé par Nicole Dion Audette  
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains, le Conseil mandate monsieur Michel Robidoux, directeur du Service des loisirs et madame Marie-Claude Lapointe, coordonnatrice aux espaces récréatifs, à présenter au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le projet de subvention pour l'aménagement du sentier polyvalent sur la rue Sicotte, entre la rue des Vétérinaires et la voie d'accès ouest du Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ).

La subvention demandée en vertu de ce programme est de 54 230 \$, équivalent à 50 % des frais de construction du sentier polyvalent.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-271**

---

##### **Ressources humaines – Directeur du Service de sécurité incendie – Autorisation à combler le poste**

Il est proposé par Sylvain Savoie  
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil autorise le directeur des ressources humaines à entreprendre les démarches nécessaires pour combler le poste de directeur du Service de sécurité incendie, lequel est devenu vacant le 6 janvier 2017, suite à au départ du titulaire de ce poste.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-272**

---

##### **Ressources humaines – Préposé à la Division de la gestion documentaire – Embauche**

Il est proposé par David Bousquet  
Appuyé par Sylvain Savoie

Et résolu que le Conseil procède à l'embauche de madame Clémence Beauchemin au poste de préposée à la Division gestion documentaire des Services juridiques, grade I, échelon 1 à 2 ans, 32,5 heures par semaine, le tout conformément aux termes et conditions établis à la convention collective en vigueur avec le Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.).

L'entrée en fonction de madame Beauchemin est fixée au 23 mai 2017.



Madame Beauchemin est soumise à une période d'essai de vingt-six semaines travaillées.

**Adoptée à l'unanimité**

---

#### **Résolution 17-273**

##### **Ressources humaines – Secrétaire au Service du génie – Embauche**

Il est proposé par Johanne Delage  
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil procède à l'embauche de madame Linda Morin au poste de secrétaire au Service du génie, grade IV, échelon d'embauche, 32,5 heures, le tout conformément aux termes et conditions établis à la convention collective en vigueur avec le Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.).

L'entrée en fonction de madame Morin est fixée au 19 juin 2017.

Madame Morin est sujette à une période d'essai de vingt-six semaines travaillées.

**Adoptée à l'unanimité**

---

#### **Résolution 17-274**

##### **Ressources humaines – Hélène Morin – Permanence**

Il est proposé par Alain Leclerc  
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil confirme la permanence de madame Hélène Morin au poste de technicienne en évaluation à la Division de la taxation et de l'évaluation du Service des finances, permanence effective en date du 30 mai 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

---

#### **Résolution 17-275**

##### **Ressources humaines – Manœuvre temporaire – Fin d'emploi administrative**

Il est proposé par Donald Côté  
Appuyé par Alain Leclerc

Et résolu que le Conseil procède à la fin d'emploi administrative de monsieur Alain Béland, au poste de manœuvre temporaire au Département voirie du Service des travaux publics, en date du 16 mai 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

---

#### **Résolution 17-276**

##### **Mélange bitumineux – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de mélange bitumineux, pour la réfection du boulevard Laframboise (route 137);

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 11 mai 2017;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard  
Appuyé par Jacques Denis

Et résolu que le Conseil octroie à Pavages Maska inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat relatif à la fourniture de mélange bitumineux pour la réfection du boulevard Laframboise (route 137), selon l'option sans transport.

Il s'agit d'un contrat estimé à un coût total de 272 260,80 \$, taxes incluses, octroyé selon un prix unitaire de 64 \$ la tonne métrique, avant taxes,

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la proposition soumise par Pavages Maska inc. en date du 11 mai 2017.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-277**

---

##### **Lignage et marquage de la chaussée – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux de lignage et de marquage de la chaussée sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 11 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Adam  
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil octroie à 9254-8783 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale de Lignes Maska, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de lignage et de marquage de la chaussée sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe, pour les années 2017 et 2018.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 312 883,54 \$, taxes incluses.

La Ville se réserve le droit d'exercer l'option pour l'année 2019, pour un coût estimé à 156 441,77 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par 9254-8783 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale de Lignes Maska.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-278**

---

##### **Planage de chaussées – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux de planage de chaussées en enrobés bitumineux pour la réfection du boulevard Laframboise et du ponceau du Ruisseau rouge dans le secteur Pointe-du-Jour;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 5 mai 2017;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Pelletier  
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil octroie à Sintra inc, faisant affaires sous la raison sociale de Sintra – Région Montérégie-Rive-Sud, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de planage de chaussées en enrobés bitumineux pour la réfection du boulevard Laframboise et du ponceau du Ruisseau rouge dans le secteur Pointe-du-Jour.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 27 318,09 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Sintra inc, faisant affaires sous la raison sociale de Sintra – Région Montérégie-Rive-Sud.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-279**

---

##### **Complexe centre de congrès et hôtel – Revêtements de plafond métalliques – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture des revêtements de plafond métalliques pour le complexe comprenant un centre de congrès et un hôtel;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 5 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil octroie à la compagnie 141517 Canada Itée, faisant affaires sous le nom de Clermont Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture des revêtements de plafond métalliques pour le complexe comprenant un centre de congrès et un hôtel.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 597 587,16 \$, taxes incluses.

Les Centres d'achats Beauward Itée ont versé à la Ville, un montant de 203 449,90 \$, taxes incluses, somme correspondant à la quantité requise de matériaux pour la partie hôtel.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par compagnie 141517 Canada limitée, faisant affaires sous le nom de Clermont limitée.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-280**

---

##### **Centre de congrès – Travaux de toiture – Mandat à laboratoire**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics en date du 12 mai 2017;



Il est proposé par Jacques Denis  
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que le Conseil mandate le Groupe SM inc. pour effectuer la surveillance des travaux de toiture du centre de congrès.

Les honoraires dudit laboratoire pour ce mandat sont estimés à une somme maximale de 15 372,00 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services soumise en date du 12 mai 2017.

Le directeur du Service des travaux publics est autorisé à signer la convention pour services professionnels avec le Groupe SM inc. pour donner application au présent mandat.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-281**

---

##### **Stationnement du parc Les Salines – Services professionnels en ingénierie – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie pour la reconstruction du stationnement du parc Les Salines;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 12 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard  
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil octroie à la firme F. Bernard inc., faisant affaires sous la raison sociale de Groupe FBE Bernard Experts, le contrat pour les services professionnels en ingénierie pour la reconstruction du stationnement du parc Les Salines, comprenant la préparation des plans et devis et estimations (étape 1) et la surveillance des travaux avec résidence (étape 2).

Le contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres.

Les honoraires de ladite firme pour ce contrat sont estimés à un montant forfaitaire de 49 956,64 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services soumise en date du 10 mai 2017.

De plus, ladite firme devra transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation délivrée.

Le directeur du Service des travaux publics est autorisé à signer la convention pour services professionnels avec la firme F. Bernard inc., faisant affaires sous la raison sociale de Groupe FBE Bernard Experts, pour donner application au présent contrat.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-282**

---

##### **Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations**

CONSIDÉRANT les demandes de réfection et d'affichage reçues au Service de l'urbanisme;



CONSIDÉRANT les avis favorables du Comité consultatif d'urbanisme en date du 2 mai 2017 à l'égard des projets ci-après énumérés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion Audette  
Appuyé par Sylvain Savoie

Et résolu que le Conseil approuve les projets suivants :

- 1) Le projet de réfection de la toiture, phase 3, de l'annexe située entre l'Évêché et la Cathédrale de Saint-Hyacinthe sise au 1900, rue Girouard Ouest;
- 2) Le projet de remplacement des deux enseignes d'identification au mur du bâtiment principal sis aux 735-755, avenue Sainte-Anne;
- 3) Le projet de remplacement, de modification, d'ajout et de retrait d'enseignes pour le garage « Point S Robert Bernard » sis au 875, rue Dessaulles;
- 4) Le projet d'installation d'une clôture en mailles de chaîne en cour latérale nord-ouest ainsi que les travaux d'entretien des galeries arrière du bâtiment principal aux 625-635, avenue Brodeur;
- 5) Le projet de restauration des devantures commerciales au rez-de-chaussée pour le bar « Le Bilboquet » sis aux 1850-1860, rue des Cascades;
- 6) Le projet de restauration des devantures commerciales au rez-de-chaussée pour le bar « Le Bilboquet » sis aux 1882-1890, rue des Cascades;
- 7) Le projet de remplacement du revêtement de toiture de la résidence sise au 15345, avenue Gingras.

L'ensemble de ces projets sont sujets aux conditions établies par le Comité consultatif d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 17-283**

---

#### **Wakeboat et wakesurf sur la rivière Yamaska – Formation d'un comité de suivi tripartite – Position de la Ville**

CONSIDÉRANT qu'une problématique existe relativement à la pratique de wakeboat et wakesurf sur la rivière Yamaska;

CONSIDÉRANT la soirée d'information offerte par le Bureau de sécurité nautique (BSN) de Transport Canada tenue le 3 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe propose de former un comité de suivi tripartite, dans le cadre du processus de restriction fédérale concernant la pratique de wakeboat et wakesurf sur la rivière Yamaska;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe invite la Ville de Saint-Pie et la Municipalité de Saint-Damase à signifier leur intention de participer au comité de suivi tripartite et de nommer leurs représentants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Savoie  
Appuyé par Alain Leclerc

Et résolu que la Ville de Saint-Hyacinthe confirme son intention de former un comité de suivi tripartite avec la Ville de Saint-Pie et la Municipalité de Saint-Damase, dans le cadre du processus de restriction fédérale concernant la pratique de wakeboat et wakesurf sur la rivière Yamaska.



La délégation de la Ville serait composée de :

- 1) Monsieur André Beaugard, conseiller municipal du district Douville;
- 2) Madame Annie Pelletier, conseillère municipale du district Saint-Sacrement et présidente du Comité consultatif en environnement;
- 3) Monsieur Joël Éric Portelance, chef de la Division environnement au Service à l'urbanisme;
- 4) Madame Marie-Claude Lapointe, coordonnatrice aux espaces récréatifs au Service des loisirs;
- 5) Madame Jennifer Drouin Ostiguy, agente d'information à la Direction des communications.

De plus, la Ville de Saint-Hyacinthe demande à la Ville de Saint-Pie et la Municipalité de Saint-Damase de signifier leur intention de participer à un tel comité et de désigner leurs représentants, comprenant un élu et un représentant administratif, pour siéger sur ledit comité, en vertu d'une résolution du conseil.

Un exemplaire de la présente résolution sera transmis à la MRC des Maskoutains, afin d'obtenir un représentant au comité de suivi tripartite, à madame Brigitte Sansoucy, députée de Saint-Hyacinthe-Bagot et à madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe.

#### **Adoptée à l'unanimité**

#### **Avis de motion 17-16**

---

##### **Règlement numéro 534 autorisant des travaux municipaux de nouveaux pavages et de bordures et autres travaux divers en 2017 et un emprunt de 490 000 \$**

Le Conseiller Alain Leclerc donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 534 autorisant des travaux municipaux de nouveaux pavages et de bordures et autres travaux divers en 2017 et un emprunt de 490 000 \$.

Le présent avis de motion remplace l'avis de motion numéro 17-12 donné à la séance du 1<sup>er</sup> mai 2017.

#### **Avis de motion 17-17**

---

##### **Règlement numéro 1600-210 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à diverses dispositions**

La Conseillère Annie Pelletier donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 1600-210 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux rues Gauvin et Derome et à l'avenue Sainte-Catherine et aux vignettes de stationnement.

#### **Résolution 17-284**

---

##### **Adoption du règlement numéro 535 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité**

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;





CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté  
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 535 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-285**

---

##### **Adoption du règlement numéro 1600-207 modifiant le règlement de circulation 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à diverses dispositions**

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 1600-207 modifiant le règlement de circulation 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues de l'Aigle, des Vétérinaires et des Jardiniers, des impasses du Caddy et de la Coupe et de la rue Desranleau Est.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-286**

---

##### **Lot 1 439 420 (86-88 Brodeur) – Denis Lévesque – Vente en faveur de la Ville**

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des Services juridiques en date du 4 mai 2017;

Il est proposé par Sylvie Adam  
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil approuve le projet d'acte de vente soumis par Me Maxime David, notaire, en date du 2 mai 2017.

Par cet acte, monsieur Denis Lévesque vend à la Ville de Saint-Hyacinthe, le lot numéro 1 439 420, au cadastre du Québec, aux 86-88, avenue Brodeur, pour un prix total de 275 000 \$, avant taxes, selon les conditions apparaissant à la promesse de vente signée en date du 18 avril 2017.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer l'acte à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité**



## **Résolution 17-287**

---

### **Lot P 5 505 051 (650 Girouard Ouest) – Les Sœurs de la Présentation de Marie – Modification de servitude**

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des Services juridiques en date du 11 mai 2017;

Il est proposé par David Bousquet  
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que le Conseil approuve le projet d'acte de modification de servitude soumis par Me Brigitte Ashby, notaire, en date du 11 mai 2017.

Par cet acte, la Ville de Saint-Hyacinthe modifie la servitude de passage et d'égout sur le terrain des Sœurs de la Présentation de Marie, publiée sous le numéro 216 722, pour permettre l'aménagement d'un terrain de deck hockey, une allée de circulation et un terrain de stationnement, sur une partie du lot numéro 5 505 051, au cadastre du Québec, d'une superficie de 577,3 mètres carrés.

La parcelle de terrain visée est décrite à la description technique préparée par monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, en date du 9 mai 2017, portant le numéro 6 632 de son répertoire.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer l'acte à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Documents déposés**

---

Le Conseil prend acte du dépôt des documents suivants :

- A) Conformément à l'article 532 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, dépôt est effectué du certificat préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue à l'égard du règlement numéro 533 autorisant des travaux de réfection du stationnement du parc Les Salines et un emprunt de 1 300 000 \$;
- B) Rapport des résultats du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2017 (en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*);
- C) Adjudication de l'émission d'obligations de 6 995 000 \$ par le trésorier (en vertu de la délégation de pouvoir du règlement numéro 513).

## **Résolution 17-288**

---

### **Levée de la séance**

Il est proposé par Johanne Delage  
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que la séance soit levée à 20 h 48.

**Adoptée à l'unanimité**